



# Qu'est ce qu'un ARP (agent de recherches privées) ?

Fiche pratique publié le **07/03/2011**, vu **5525 fois**, Auteur : [Agora Detectives](#)

L' ARP (agent de recherches privées), plus communément appelé "détective privé", est un professionnel libéral soumis à la loi n° 83-629 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Selon la définition fournie par le législateur, c'est une profession qui consiste, pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

Dans un premier temps spécialisé dans les affaires de mœurs (adultère, divorce, recherche de personnes disparues ...), le détective intervient aujourd'hui de plus en plus dans les enquêtes économiques et financières (recherche de patrimoines mobiliers et immobiliers, honorabilité commerciale de futurs partenaires, enquête de solvabilité, recherche de débiteurs, mise en évidence d'escroquerie aux assurances...).

Son savoir-faire et ses connaissances de plus en plus poussés en matière juridique, commerciale et fiscale, font que ce professionnel est amené à traiter des dossiers spécialisés.

[Chaque enquêteur doit être déclaré auprès de la préfecture où il est établi et ses rapports sont utilisables en tant qu'éléments de preuves devant les tribunaux français et européens.](#)